



ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Direction Générale du Commerce

Rabat le : 09 Fevr 2024

**REPARTITION DES CONTINGENTS TARIFAIRES PREVUS PAR L'ACCORD
D'ASSOCIATION MAROC ET LE ROYAUME UNI DE GRANDE BRETAGNE ET
D'IRLAND DU NORD POUR L'ANNEE CONTINGENTAIRE 2024**

PRODUIT : Aliments composés pour animaux
POSITION DOUANIERE : 2309909082/88
CONTINGENT TARIFAIRE GLOBAL : 5001 T

Société	Quantité accordée (T)
ADAMS VETRACEUTICALS	1
ALL- BIOTECHNOLOGY	400
TOTAL : 401,00 T	

RELIQUAT : 4600,00 tonnes

critères de répartition :

Accorder aux importateurs requérants la quantité demandée

PRODUIT : Amandes douces fraîches ou sèches.
POSITION DOUANIERE : 0802110091-0802110099-0802120091-0802120099
CONTINGENT TARIFAIRE GLOBAL : 27 T

Société	Quantité accordée(T)
PASTOR	27
TOTAL : 27 T	

RELIQUAT : 0T

critères de répartition :

Accorder à l'importateur requérant la quantité demandée dans la limite du contingent prévu

Direction Générale du Commerce
Adresse : Parcelle 14, Centre d'affaires Aile Nord Bd Riad, Hay Riad BP 610, Rabat- Maroc
Tél : +212 (0)537 70 18 46
Fax : +212 (0)537 72 71 50
www.mcinet.gov.ma



LISTE DES PRODUITS N'AYANT RECU AUCUNE NE DEMANDE DE QUOTA

PRODUITS	SH	RELIQUAT
Laits conservés, Autrement conditionnés (UHT)	Ex 0401.10.00.91 - Ex 0401.20.00.91 - Ex 0401.40.00.91 - Ex 0401.50.00.91	204
Lait et crème de lait, concentrés, en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides, d'une teneur en poids de matière grasse excédant 1,5%, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants	0402 21 11 00-0402 21 19 00-0402 21 90 10-0402 21 90 91-0402 21 90 99	533
Lait et crème de lait, concentrés, en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides, d'une teneur en poids de matière grasse excédant 1,5%, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, en emballages supérieurs à 5 kg, non conditionnés pour la vente au détail	Ex 0402211900 - Ex 0402219099	33
Fèves/féveroles sec sauf de semence	0713509010 - 0713509090	272
Pommes fraîches	Ex 0808109020 - 0808109090	545
Farines, gruaux et semoules du blé tendre	Ex 1101009000 - 1103110020 - 1103110050	14
Farines, gruaux et semoules du blé dur, y compris ceux de régime au gluten	1101001000 - 1103110001 - 1103110009 - 1103110041 - 1103110049	14



PRODUITS	SH	RELIQUAT
Huile d'olive extra vierge	Ex 1509200000 – Ex 1509300000 – Ex 1509400000	204
Huile d'olive vierge	Ex 1509200000 – Ex 1509300000 – Ex 1509400000	68
Pâtes alimentaires, même cuites ou bien farcies ou bien autrement préparées, (autres que celles de régime au gluten et de vermicelle de riz) et couscous même préparé	TAUX PREFERENTIEL : 30 - 50%	
	Ex 1902110010- Ex1902110090-	415
	Ex 1902190019- Ex 1902190099-	
	Ex 1902209010- Ex 1902209020- Ex 1902209030- Ex 1902209091-Ex 1902209099-Ex1902401110-	
	Ex 1902401191- Ex 1902409199- Ex 1902401900- Ex 1902409110- Ex 1902409191- Ex 1902409199- Ex 1902409900	
Vermicelles de riz, non cuites ni farcies ni autrement préparées, contenant des œufs	1902110020	14
Pâtes alimentaires, de régime au gluten	1902110030 - 1902190011 - 1902190091 1902201000 - 1902301000	27
Tomates, préparées ou conservées autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique (à l'exclusion des tomates entières ou en morceaux) en emballages nets supérieurs à 25 kg	Ex 200290100 – Ex 2002909011	136
	Ex 2002909019 Ex 2002909091	
	Ex 2002909099	
Aliments composés pour animaux	2309909082 2309909088	4600

